

Pourquoi prescrire de la kinésithérapie respiratoire ?

30 % des enfants sont touchés par la bronchiolite, **95 %** d'entre eux ne nécessitent pas d'hospitalisation mais un suivi ambulatoire.



Permettre aux parents d'apprendre les **bons gestes** et d'appliquer des **conseils d'hygiène**.

Le kinésithérapeute pourra faire une **surveillance régulière** de l'état clinique des jeunes enfants et ainsi contribuer à **rassurer la famille**.



Le kinésithérapeute pourra faire le **triage** des cas en fonction de son bilan clinique.

La **prise en charge ambulatoire** permettra de **limiter l'engorgement** des services d'urgences et des cabinets libéraux de médecins.



Le kinésithérapeute utilisera les **techniques de désencombrement bronchique** si cela est cliniquement nécessaire.